

Étude



La Loire-Atlantique gagnante au jeu des transferts d'établissements

Chaque année, 1 800 déménagements d'établissements concernent la Loire-Atlantique. Il s'agit principalement d'établissements de petite taille ou appartenant au secteur des services, notamment dans les fonctions métropolitaines telles que l'information et la communication. Malgré des échanges plutôt déficitaires avec ses voisins, le département s'avère globalement attractif : + 40 établissements par an en moyenne grâce à des échanges nombreux et bénéficiaires avec l'Île-de-France. La métropole nantaise a un rôle pivot dans cette dynamique : elle voit passer plus de la moitié des entrées et sorties de la région et est impliquée dans 7 transferts sur 10 au sein du département. Pour maintenir son attractivité à l'égard des entreprises, la disponibilité d'espaces et les coûts d'implantation restent des enjeux majeurs pour les pouvoirs publics.

Gildas FOUASSON
(Département de la Loire-Atlantique)
Sylvie PAVEN
(Insee)

Chaque année, sur la période 2008-2012, 1 830 établissements ont déménagé l'ensemble de leurs moyens de production de, vers ou au sein de la Loire-Atlantique : 350 s'y sont installés, 310 l'ont quittée et 1 170 s'y sont déplacés dans la limite de ses frontières. Au total, 200 déménagements de plus ont ainsi été enregistrés en moyenne chaque année par rapport à la période 2003-2007, qui précède la crise économique. Si ces transferts ne concernent que 2,7% du stock d'établissements en moyenne par an, ils contribuent, avec les créations d'établissements, à la recomposition économique du territoire, puisque 3 transferts sont comptabilisés pour 10 créations. Ces déménagements apportent ainsi un éclairage sur l'attractivité économique des territoires et sur les interactions qui peuvent exister entre les différents espaces.

Les transferts sont souvent motivés par un besoin de surfaces supplémentaires, en locaux de production ou en bureaux, du fait d'un développement de l'activité. Les logiques d'implantation sont multiples : attractivité foncière (prix, surfaces disponibles, accessibilité), proximité de la clientèle et d'une main-d'œuvre adaptée, existence de réseaux (clusters). Au-delà de ces facteurs économiques, des considérations plus personnelles peuvent entrer en jeu. Les aménités d'un territoire sont

souvent source d'attractivité et de développement. Pour les transferts internes au département, la volonté de rester proche des lieux de résidence des salariés est également une préoccupation fréquente.

1 830 transferts d'établissements par an dans la Loire-Atlantique entre 2008 et 2012

Nombre de transferts d'établissements concernant la Loire-Atlantique (en moyenne annuelle)

	2003-2007	2008-2012
Total des transferts	1 630	1 830
dont internes	1 060	1 170
entrants	300	350
sortants	270	310
Solde des transferts	+ 30	+ 40

Source : Insee, REE (Sirène).

Une forte mobilité, surtout à l'infra-départemental

Les établissements de Loire-Atlantique sont particulièrement mobiles : rapportés à 1 000, 22 par an font l'objet d'un transfert (19% en province). Cette mobilité peut refléter les capacités de transformation d'un tissu économique développant des activités pérennes. Elle peut aussi être le signe d'une période économique difficile, pendant laquelle les établissements recherchent des implantations plus avantageuses en termes de coût.

Réalisée en partenariat avec :



Le département se distingue pour ses échanges internes : 17 établissements déménagent à l'intérieur de ses frontières pour 1 000 présents, davantage qu'en moyenne en province (14 ‰). La Loire-Atlantique se comporte ainsi comme les autres départements possédant une grande agglomération, tels que la Haute-Garonne ou l'Isère, le Rhône et la Gironde figurant en tête de classement.

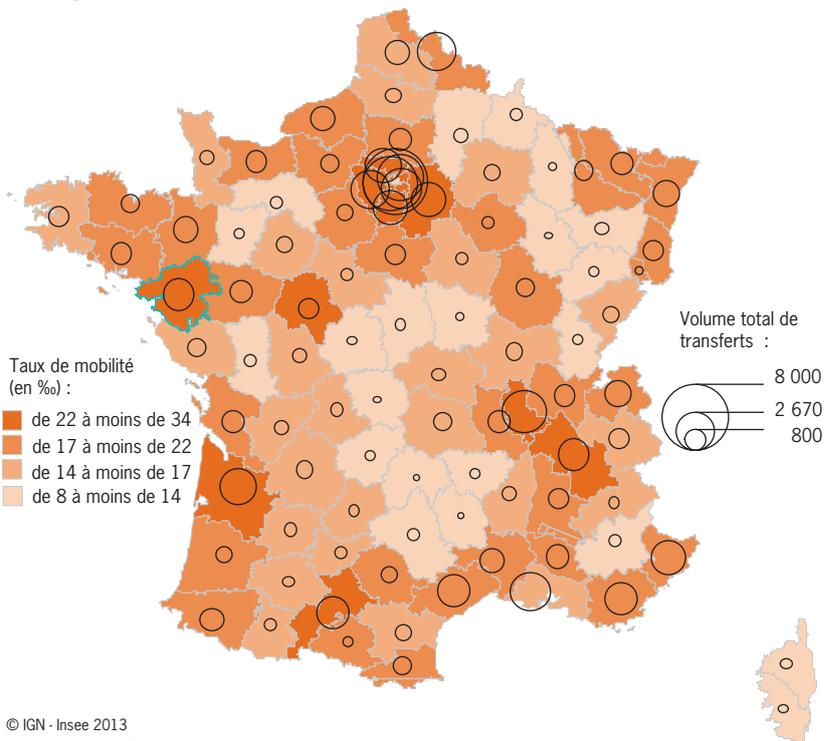
Concernant les flux avec les autres départements, la Loire-Atlantique se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale, avec 5 mouvements pour 1 000 établissements (4 ‰ en province). Ses principaux partenaires externes sont Paris et les départements limitrophes : le Maine-et-Loire, la Vendée, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. De l'ensemble des échanges, elle gagne en moyenne 40 d'établissements par an, soit 0,6 établissement pour 1 000 présents. Ce gain est plus faible que pour les autres départements de la façade atlantique, mais reste relativement proche de celui de la Gironde. L'attractivité de la Loire-Atlantique est portée par les échanges avec l'Île-de-France et Paris en particulier, avec un gain de 0,3 établissement par an pour 1 000 présents, légèrement plus élevé qu'avec les Hauts-de-Seine. Le résultat des échanges avec ces deux départements concourt ainsi à plus des trois quarts du gain net d'établissements. À l'inverse, si les échanges sont équilibrés avec le Maine-et-Loire et l'Ille-et-Vilaine, ils sont déficitaires avec les deux départements côtiers limitrophes, le Morbihan et la Vendée : -0,2 établissement par an pour 1 000 chacun.

La métropole nantaise, incontournable dans les échanges

L'agglomération nantaise est au cœur des échanges, tant au sein de la Loire-Atlantique qu'avec les autres départements. Elle capte 55% des mouvements avec l'extérieur, loin devant les territoires de la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (Cap Atlantique) et de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene), qui en regroupent 15% à elles deux. Si ces échanges sont excédentaires pour la métropole

Une forte mobilité dans les départements abritant de grandes agglomérations

Volume total de transferts et taux de mobilité par département sur la période 2008-2012 (en moyenne annuelle)



nantaise (+0,5 établissement par an pour 1 000), ils sont encore plus favorables à Cap Atlantique et la Carene (+1,3 établissement par an pour 1 000 pour les deux communautés regroupées). Se dégagent ainsi deux zones d'attractivité économique pour la Loire-Atlantique.

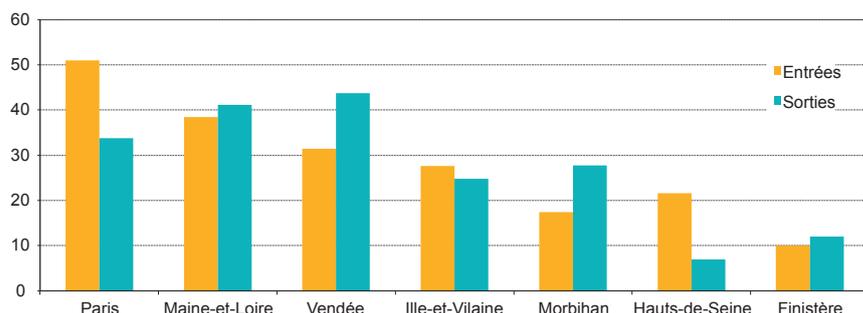
L'agglomération nantaise joue également un rôle prépondérant dans les mouvements infra-départementaux, tant à l'intérieur de son périmètre qu'avec les autres intercommunalités du département. Chaque année, elle accueille 130 établissements originaires d'autres intercommunalités du

département et en laisse partir 210, ce qui représente les deux tiers des flux réalisés entre intercommunalités du département. La métropole nantaise perd ainsi 80 établissements en moyenne chaque année par le jeu des transferts, soit 2,5 établissements pour 1 000.

Les principales intercommunalités bénéficiaires, en volume, sont les territoires limitrophes : les communautés de communes d'Erdre et Gesvres (+17 établissements en moyenne par an), de Sèvre, Maine et Goulaine (+10) et du Pays d'Ancenis (+8).

Un gain d'établissements avec l'Île-de-France

Principales entrées et sorties de la Loire-Atlantique par département entre 2008 et 2012 (en moyenne annuelle)



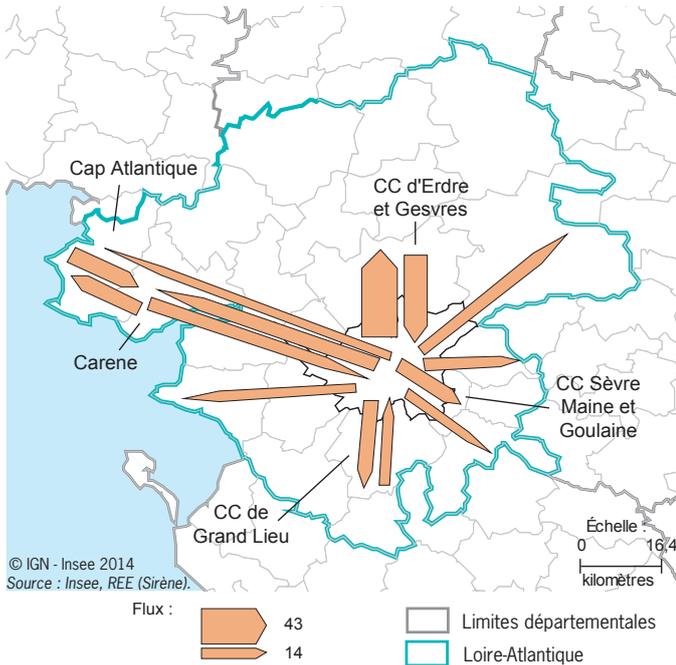
Source : Insee, REE (Sirène).



Un dynamisme interne orchestré par la métropole nantaise

Principaux flux réalisés entre les intercommunalités de la Loire-Atlantique entre 2008 et 2012 (en moyenne annuelle)

Flux supérieurs ou égaux à 10



Flux compris entre 4 et 9



Lecture : Lorsque les intercommunalités sont situées sur plusieurs départements, seules les communes de Loire-Atlantique sont prises en compte.

Nantes déficitaire au sein de l'agglomération

La métropole nantaise se caractérise également par de nombreux mouvements à l'intérieur de son périmètre : 470 établissements par an y ont changé de commune, soit 40% des transferts infra-départementaux. Ainsi sur 1 000 établissements, 14 bougent au sein de la communauté urbaine. Ce taux de mobilité interne est de loin le plus élevé du département. Deux tiers des transferts internes à Nantes métropole sont en lien avec Nantes et 28% avec Saint-Herblain.

Nantes est déficitaire avec la quasi-totalité des communes de l'agglomération. Saint-Herblain comptabilise de loin le plus grand nombre de mouvements avec Nantes et enregistre un gain annuel de 24 établissements. Rezé et la Chapelle-sur-Erdre en gagnent respectivement 10 et 7 dans leurs échanges avec Nantes. Les communes de Carquefou et Orvault sont également des partenaires très actifs avec Nantes, mais les flux sont plus équilibrés (gain de 2 à 3 établissements par an). Saint-Herblain se distingue sur la période étudiée par le fait que la Zac Armor, disponible depuis 2008, attire de nombreux établissements, quittant pour certains Nantes-centre. Cette zone d'activités s'impose aujourd'hui

comme l'un des plus importants centres tertiaires de l'agglomération nantaise, en attendant celui d'Euro-nantes dont le développement est programmé sur quinze ans jusqu'en 2020. Sur la période 2008-2012, la ville de Nantes s'est engagée également dans une démarche de renouvellement urbain, notamment avec la zone du Pré-Gauchet, où les services de santé et les commerces de proximité sont en développement.

Une coordination nécessaire des territoires

En termes de développement économique, l'enjeu pour l'ensemble des intercommunalités est de veiller à se coordonner dans leurs opérations de création de zones d'activités, en particulier autour de Nantes Métropole. Jusqu'à présent, les ventes de foncier en zones d'activités se sont réparties sur une large partie du département, témoignant de la capacité des territoires à répondre à la demande du marché. Cependant, la répartition géographique des disponibilités d'espace évolue au cours du temps. La communauté de communes de Grand Lieu, deuxième territoire pour la commercialisation de surfaces en 2008-2009, disparaît ainsi de la tête du classement les années suivantes, faute

de renouvellement de son offre. La communauté de communes d'Erdre et Gesvres prend le relais en 2011-2012, grâce notamment à l'extension du parc Érette-Grand'Haie, situé le long de la route Nantes-Rennes, lui redonnant la capacité d'accueil qui lui manquait. La disponibilité de superficies suffisantes, dimensionnées pour accueillir une gamme étendue d'entreprises, et leur localisation sont des facteurs clés pour un développement équilibré du territoire départemental.

Les établissements de faible taille plus mobiles

De manière générale, les transferts sont plutôt le fait d'établissements de petite taille. Il est plus facile de déménager les moyens de production lorsque les salariés sont peu nombreux, surtout sur longue distance. Ainsi, 61% des transferts réalisés au sein de la Loire-Atlantique et 81% des entrées ou sorties du département concernent des établissements sans salarié. Les petits établissements sont plus mobiles relativement au stock, qui comprend 58% d'établissements non-employeurs. Les transferts de grands établissements, au-delà de 100 salariés, restent exceptionnels : à peine 2 par an en moyenne, le plus souvent au sein du département.



Les établissements de 10 salariés et plus, bien que minoritaires dans le stock, représentent les deux tiers des effectifs concernés par les transferts. Ainsi, en termes d'emplois, les établissements qui viennent s'installer en Loire-Atlantique sont généralement plus grands (35 salariés en moyenne) que ceux faisant le chemin inverse (22 salariés). Cependant, ils sont moins nombreux en entrée qu'en sortie (6 par an contre 9). Au total, l'impact sur l'emploi de ces échanges interdépartementaux serait quasiment nul. Quant aux 80 déménagements internes au département, leur effectif moyen est de 27 salariés.

La Loire-Atlantique attractive pour les services

Le recours aux transferts diffère sensiblement selon l'activité de l'établissement. Les secteurs les plus mobiles sont la construction et les services, avec respectivement 29 et 23 transferts pour 1 000 établissements relevant du même secteur. Cette forte mobilité est en partie facilitée par la présence de nombreux établissements de petite taille. Le secteur de

la construction est particulièrement attiré par Paris qui en capte 22 % des sorties, puis par la Vendée et le Maine-et-Loire (13 % chacun). La mobilité est plus modeste dans le commerce et l'industrie où 18 transferts sont comptabilisés pour 1 000 établissements. Le premier est plus enclin aux transferts infracommunaux, non étudiés ici, et l'industrie est le secteur où la part des établissements de 10 salariés ou plus est la plus élevée.

Le secteur des services se distingue par une forte mobilité tant en entrée qu'en sortie de la Loire-Atlantique. Ainsi pour 1 000 établissements, 6 font l'objet d'un transfert avec un autre département contre 4 dans le commerce ou la construction. Ce dynamisme des services permet à la Loire-Atlantique d'enrichir son tissu économique de 1 établissement par an pour 1 000. En termes de localisation, un quart des arrivées de services dans la Loire-Atlantique provient d'Île-de-France. À l'inverse, près de la moitié des services sortants s'installe dans l'un des quatre départements voisins. La mobilité externe est très élevée dans les services de l'information et de la communication (12 %) et les

activités spécialisées, scientifiques et techniques (9 %), secteurs dans lesquels la Loire-Atlantique gagne respectivement 4 et 3 établissements par an pour 1 000 par le jeu des entrées et sorties. Le département attire surtout ces fonctions métropolitaines d'Île-de-France. Les services liés à la santé humaine et à l'action sociale sont aussi mobiles (7 %), permettant à la Loire-Atlantique de gagner 1 établissement de plus par an en moyenne pour 1 000 de ce secteur. En revanche, la mobilité est plus modeste dans d'autres secteurs destinés plutôt aux particuliers, où les activités sont liées à des marchés de proximité.

Définitions

Transfert : le transfert correspond ici au déménagement de l'ensemble des moyens de production d'un établissement d'une commune à une autre de France métropolitaine. Il se traduit par la suppression de l'établissement au lieu de départ et la création d'un établissement à l'arrivée, sans reprise. Sa mesure provient du répertoire des entreprises et des établissements (REE) Sirène, sur le champ marchand non agricole, hors auto-entrepreneurs. Les données sont des moyennes annuelles en cinq ans sur la période 2008-2012. Elles ne sont pas comparables avec les précédentes études.

Taux de mobilité : somme des transferts intra-zone et de la moyenne des entrées et sorties de la zone, le tout rapporté au stock d'établissements en milieu de période.

Taux de solde : différence entre le nombre d'entrées et de sorties d'établissements de la zone rapportée au stock d'établissements en milieu de période.

Pour en savoir plus :

Dequidt É., *Transfert d'établissements dans les Pays de la Loire : le littoral et Nantes premiers gagnants*, Insee Pays de la Loire, *Informations Statistiques*, n°409, mai 2011.

Dequidt É., *Les Pays de la Loire gagnent 130 établissements par an au jeu des transferts*, Insee Pays de la Loire, *Informations Statistiques*, n°407, mai 2011.

Burfin Y. et Omont L., *Les transferts d'établissements franciliens se font essentiellement au sein de la région*, Insee Île-de-France, *Île-de-France à la page*, n°334, mai 2010.

Hautbois L. et Lerenard A., *Transferts d'établissements : la Loire-Atlantique attractive*, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°21, novembre 2003.

Labosse L., « *Attractivité des territoires : 14 types de zones d'emploi* », in *La France et ses régions*, Insee, *Insee Références*, Édition 2010, juin 2010.

Fouasson G., *Foncier économique en Loire-Atlantique - édition 2013*, Département de la Loire-Atlantique, *Repères*, n°9, septembre 2013.

Cette publication est issue d'un partenariat entre le département de la Loire-Atlantique et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire.

